



Communiqué de presse

SECURITE A L'ECOLE : PRIVILEGIER LA PREVENTION

Le président de la République a présenté hier des mesures concernant la sécurité dans les établissements scolaires, au lendemain de la table ronde organisée par le ministre de l'Education nationale sur cette même question.

Il est pour la PEEP essentiel en effet que la sécurité des élèves et des enseignants soit assurée au sein d'une Ecole qui n'aurait jamais dû cesser d'être un sanctuaire.

La PEEP approuve l'habilitation donnée aux chefs d'établissement de faire ouvrir les cartables, en cas de doute majeur, afin de prévenir des situations dramatiques telles que celles survenues ces dernières semaines.

La vidéosurveillance doit être strictement limitée à des secteurs particulièrement difficiles. Il faut faire en sorte, autant que faire se peut, que les espaces scolaires soient des lieux où élèves et personnels puissent vivre en toute confiance.

Enfin, la PEEP s'interroge sur la pertinence de créer des équipes mobiles d'agents quand pourraient être renforcés les effectifs des équipes de « Vie scolaire » dont les membres, travaillant sur le long terme, connaissent au mieux les élèves et sont les plus à même de désamorcer en amont les conflits potentiellement violents.

D'ailleurs, la Fédération a proposé, lors de la table ronde du 27 mai, que la « gestion des conflits » fasse partie de la formation des enseignants et personnels d'éducation, à l'instar de ce qui se fait dans le milieu de l'entreprise, afin qu'ils ne se sentent pas démunis face à des situations critiques.

La PEEP considère que la meilleure des mesures reste la prévention. Il faut que tous les partenaires de la communauté éducative - **dont les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, sont membres de droit** - s'accordent autour des principes incontournables du « bien vivre ensemble », au premier rang desquels le respect réciproque.

Le 29 mai 2009